

DELIBERATION CA12-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;
Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le mercredi 3 novembre 2021

Objet de la délibération : *Cadrage d'une mission commune sur les filières en tension STAPS et Psycho et accord sur les attentes, les livrables, le calendrier, la gouvernance et les moyens dédiés.*

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le 16 novembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Le cadrage d'une mission commune sur les filières en tension STAPS et Psycho et accord sur les attentes, les livrables, le calendrier, la gouvernance et les moyens dédiés est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Rachid EL GUERJOUA
Président



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :

Les attentes de la Comue :

Les chargé.es de mission inscriront leurs actions **le cadre d'une réflexion collective** (calendrier, groupes de travail, etc...), et **conduiront le processus d'élaboration de propositions pertinentes et innovantes, en lien avec les acteurs** (personnels et étudiants) des disciplines concernées voire avec d'autres disciplines dans le but de favoriser les approches pluridisciplinaires.

Ils/elles seront assisté.e.s par une expertise externe si c'est opportun et un soutien administratif

Les livrables de la mission :

Note de propositions et une étude de faisabilité

Synthèses de rapports existants, benchmarking

CR entretiens individuels CR groupes de travail (si réalisés)

La gouvernance :

La mission est placée sous la responsabilité du président et vice-président de la ComUE et d'un groupe de pilotage qui comporte

- . Vice-présidents CFVU de l'UA et de LMU
- . Directeurs des départements de formation concernées
- . 4 chargé.e.s de mission (2 de chaque université)

Autres invités pour leur expertise

Le calendrier :

- ✓ Désignation des Chargé.e.s de mission /4^{ème} trimestre 2021
- ✓ Point d'étape : Sénat Académique fin 2nd trimestre 2022
- ✓ Avis sur propositions : Sénat Académique 4^{ème} trimestre 2022
 - ✓ CFVU etbs dec 2022, paramétrage mi -janv 23 pour rentrée 23
 - ✓ CFVU etbs dec 2023, paramétrage mi -janv 24 pour rentrée 24
- ✓ Décision du CA de la COMUE premier trimestre 2023
- ✓ Premiers parcours rentrées 2023 -2024

Les moyens de la mission :

- ✓ 75 000 € ,
- ✓ Décharges de 48h/année univ. pour les 4 chargés de mission
- ✓ Fonctionnement (mission, réunions, expertises extérieures, autres)